

CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS PREAVIS N° 2025/10

Aménagements routiers pour le passage de bus articulés sur la ligne tl n° 33 – Crédit complémentaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le mardi 29 avril 2025. Sa composition était la suivante :

Président :	Rémy Enga Luye	PSIG
Rapporteur :	Nader Donzel	Forum
Membres présents :	Pierre Dufay de Lavallaz, Yasmina Sandoz (visioconférence) Jean-Claude Merminod Basile Bischoff, Frédérique Landry-Reeb Michel Haradhun	Les Vert-e-s UDC PLR+ID Forum
Membres excusés :	Pavle Velkov Daniel Gonzales	Forum PSIG

La Commission remercie la présence de M. Christian Maeder (Syndic), M. Germain Schaffner (Travaux publics, Infrastructures, Espaces publics, Environnement, Systèmes d'information), et Monsieur Jean-Louis Radice (Urbanisme, Mobilité, Constructions, Cadastre).

Le parcours de la ligne 33 doit évoluer avec lignes de bus articulés, afin de satisfaire à un certain nombre de critères légaux, notamment la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). Afin de bénéficier du co-financement de la mesure PALM, l'autorisation de construire doit être soumise dans le délai de fin 2025 (cf. point 5 du préavis).

Le préavis 2022/13 concerne les travaux hors périmètre Croset. Le présent préavis vient en complément du préavis précité. L'annexe 1 du préavis 2022/13 résume la répartition du financement des zone respectivement à l'intérieur et en dehors du périmètre du Croset.

Les modalités de financement de ce préavis sont décrites dans les sections 7 et 8. La dépense de Fr. 1'090'000.- du présent préavis est incluse dans le compte 430.5010.123 Plaine du Croset – requalification / 1, doté d'un montant de Fr. 8'000'000.- dans le plan des investissements 2024-2029.

Le montant de Fr. 1'090'000.- sera déduit du compte 430.5010.123 Plaine du Croset - requalification / 1, et ajouté au compte 180.5010.174 Aménagements routiers passage bus articulés ligne n° 33, aujourd'hui doté de Fr. 1'320'000.- au plan des investissements 2024-2029 (montant voté lors du préavis 2022/13).

Cet investissement sera financé par trésorerie courante et amorti sur 20 ans.

CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS PREAVIS N° 2025/10

Aménagements routiers pour le passage de bus articulés sur la ligne tl n° 33 – Crédit complémentaire

DISCUSSION

La commission aurait souhaité que les éléments clés du préavis 2022/13 soient mieux intégrés dans le présent préavis, afin de faciliter la compréhension des enjeux financiers du projet et de la subvention.

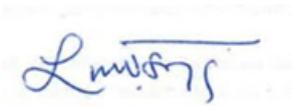
Bien que cela sorte du cadre purement financier du préavis, plusieurs membres de la commission des finances restent perplexes sur la manœuvrabilité de bus articulés dans la zone du Croset.

CONCLUSION

Par conséquent, c'est à 3 votes pour, 4 absentions, et 1 vote contre que la Commission des Finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/10 tel que présenté.

Ecublens, le 8 mai 2025

Le Président



Rémy Enga Luye

Le Rapporteur



Nader Donzel